

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2024-011

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 29 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCACTION

22.03.2024

DATE D’AFFICHAGE

22.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-
CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART
Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. DAYDÉ.
BRACONNIER Marie-Pierre, pouvoir à Mme DENUNCQ.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Affectation du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice
2022,

Constata que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	76.295,57 €
Résultat antérieur (002) :	+	317.959,50 €
RESULTAT CUMULE :	+	394.255,07 €
Intégration CCAS + 8.981,84 €	+	403.236,91 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-	7.639,56 €
Résultat antérieur (001) :	+	84.124,88 €
RESULTAT CUMULE (1) :	+	76.485,32 €

Restes à réaliser :

En Dépenses (2) :	-	179.978,00 €
En Recettes (3) :	+	57.200,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3) : 46.292,68 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil
Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de
fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que

dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde net d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	46.292,68 €
LIGNE 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	356.944,23 €
LIGNE 001 : Résultat d'investissement reporté :	76.485,32 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO

